

COMMUNE DE CHOREY-LES-BEAUNE

REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

3.1. PLAN DE ZONAGE
1/5000ème

Révision prescrite le : 16/03/2000
Arrêtée le : 16/01/02
Arrêté d'enquête publique du : 10/01/2003
Enquête publique du : 29/01/2003 au : 01/03/2003
Approuvée le : - 01/03/2003



Bureau
Nature
Environnement
Urbanisme



Le Maire,

RECUEIL A LA
SOLUS-TRIEFOTINE
24 JUIL 2003
CIE

LEGENDE

UC : Zone partiellement urbanisée, non ou insuffisamment équipée, et dont le développement n'est pas envisagé

1AUY : Zone non ou insuffisamment équipée à vocation d'activités à moyen ou court terme

1A : Zone du vignoble (protection stricte)

2A : Zone à vocation agricole

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé (E.B.C.)

Zone affectée par le bruit des infrastructures de transports terrestres

Marge inconstructible en application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme

